

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/>

Date d'obtention : 2022-06-21 14:41:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que c'est un outil de travail afin d'intervenir de façon uniforme entre intervenants scolaires, les services de police et le DPCP.

Il sert à agir rapidement afin d'éviter qu'une situation ne prenne plus d'ampleur. Il permet de diminuer le risque de propagation des images intimes des élèves et de minimiser les conséquences pour les jeunes impliqués.

Il permet également d'informer adéquatement les jeunes ainsi que leurs familles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le changement sera que mes interventions seront uniformes avec le projet SEXTO, et qu'un procédurier précis sera en place.

Il n'y aura plus d'ambiguïtés sur les méthodes à suivre: tout sera déjà établi et en conformité avec les lois...et mon équipe.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention d'enclancher le protocole dès les premiers soupçons d'une situation de sextos.

Je veillerai à suivre le protocole à la lettre.